

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances  
et de la relance

Comptes publics

**Réorganisation du dispositif de surveillance  
de la direction régionale des douanes et droits indirects d'Orly**

NOR : CCPD2028655S

**La directrice générale des douanes et droits indirects,**

Vu l'article 50 du code des douanes,

Vu l'avis du comité technique de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Paris-Aéroports du 8 octobre 2020,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les brigades de surveillance des douanes dénommées « Pistes » et « Fret et Périphérie », rattachées à la direction régionale des douanes et droits indirects d'Orly, sont fermées. La mesure prend effet le 28 février 2021.

**Article 2**

Il est créé une brigade de surveillance des douanes dénommée « Orly Intervention », rattachée à la direction régionale des douanes et droits indirects d'Orly. La mesure prend effet le 1<sup>er</sup> mars 2021.

Fait le **19 FEV. 2021**

La directrice générale,



Isabelle BRAUN-LEMAIRE